

LA FEUILLE DE CHARMES

BULLETIN MUNICIPAL

DANS CE NUMÉRO

La vie municipale continue

Petite histoire de Charmes

Bibliothèque

Tarifification piscine



Photo: Photographie prise par Sophie Lorentz

ÉDITO

Carpiniennes Carpiens

Une année particulièrement difficile pour toutes et tous. Confinement en mars, vacances puis retour au confinement. Tous ces changements rapides ont modifié notre manière de vivre. Les contraintes sanitaires ont eu des conséquences : toutes les actions du foyer rural annulées, l'autorisation de déplacement, aucune manifestation sur notre territoire, la plupart des commerces fermés...

Il nous faut espérer et entrevoir un Noël plus serein et paisible. Cela passera peut-être par des consignes très rigoureuses de distanciation et de protection. **« Se protéger c'est protéger les autres ».**

Les travaux de voirie de l'entrée du village sont dans leur phase finale. Il reste les poteaux béton et l'aménagement paysager à terminer ainsi que quelques retouches d'enrobés. Nous allons pouvoir travailler sur la seconde phase de travaux concernant les rues du Han et des Mulsons.

J'espère que ces travaux porteront leurs fruits et notamment concernant la réduction de la vitesse dans la rue du Progrès en protégeant ainsi les piétons. Je pense bien sûr aux enfants et aux parents qui fréquentent ce secteur tous les jours pour se rendre à l'arrêt de bus.

Une bonne nouvelle pour nos lecteurs : la bibliothèque municipale va pouvoir recommencer à accueillir du public. Merci aux bénévoles pour leur investissement généreux.

La commission des bois s'est réunie dernièrement pour la mise en place des affouages. Après avoir pris attache auprès de l'ONF, Régis, Jacky, Dominique et Gilou ont commencé le marquage. Le tirage pourra se faire fin décembre ou début janvier. Pour votre information, le tirage se fera à huit clos en présence de la commission et de l'ONF et les contrats seront à retirer en mairie.

Concernant la commission environnement et suite à la réunion publique qui a eu lieu, il est difficile de se projeter. Néanmoins, le groupe vous restituera bientôt le compte rendu avec des propositions et des pistes de réflexion.

Je ne sais si nous pourrions organiser les vœux du Maire, aussi je vous souhaite à toutes et tous de profiter de tous les beaux moments que pourront nous offrir ces fêtes de fin d'année.

JEAN-LUC STAROSSE

VIE MUNICIPALE

En ces temps de crise sanitaire la vie municipale continue. Le dernier Conseil municipal a eu lieu le 2 Novembre. Tous les comptes-rendus des conseil municipaux sont disponibles sur le site officiel de la commune de Charmes-la-côte : <http://www.charmes-la-cote.fr/>

Subventions

Suite aux demandes de subvention adressées au conseil municipal, celui-ci, après délibération a décidé d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2020 :

- 500 € pour le Foyer Rural de Charmes-la-côte
- 200 € pour l'AFSEP (Association Française des Sclérosés en Plaques)
- 200 € pour les restos du Coeur

Location de la salle polyvalente

Les demandes de location pour la salle polyvalente (les dimanches midi et/ou soir) sont désormais à adresser à la mairie par courriel mairie.charmes-la-cote@orange.fr. L'agenda de disponibilité de la salle est visible sur le site de la commune.

Nouvelle tarification Piscine Ovide

Le nouveau directeur de la piscine souhaite remettre à plat l'ensemble de la grille tarifaire des activités et des entrées. Le constat fait est le suivant :

- La crise sanitaire a accentué la tendance à la diminution de la fréquentation du public ;
- La tarification hors communauté de communes est un gain minime à l'unité (0,4 €) mais entraîne un risque de perte d'usagers
- La grille tarifaire ne facilite pas la communication (trop complexe).
- Pas de tarifs solidaires (RSA, Chômeurs, handicapés...)

Le prochain conseil communautaire sera amené à débattre et à voter sur cette évolution tarifaire. Les propositions sont les suivantes :

- Une carte de 10, 20 ou 40 activités, valable 2 ans ou plus pour remplacer les forfaits aquagym, aquabike....
- Suppression des tarifs extérieurs à la CC2T, sauf pour l'Ecole de Natation ;
- Légère augmentation de la carte 10 entrées et 20h pour compenser la gratuité pour les personnes porteuses d'un handicap, mais validité largement accrue ;
- Un seul tarif réduit qui regroupe : les enfants de - de 17 ans, les demandeurs d'emplois, les bénéficiaires du RSA et ASS, les accompagnants de personnes handicapée ;

Articles	Tarifs actuels	Propositions	Articles	Proposition	
Enfant de moins de 4 ans	Gratuit	Gratuit	Carte 40 activités	280 € (7€ par activité)	
Enfant jusqu'à 17ans (inclus)*	2,85 €		Carte 20 activités	155 € (7,75 € par activité)	
Accompagnant d'une personne handicapée*	Gratuit	3 €	Carte 10 activités	85 € (8,5 € par activité)	
Personnes bénéficiaires du RSA, du chômage, ASS*	N'existait pas		Cours à l'unité	10 €	
Etudiant – tarif 18-25 ans	3,30 €				
Enfant jusqu'à 17 ans en vacances scolaire	1,5 €	1,5 €			
Adultes					
			Articles	Tarifs actuels	Propositions
			Cartes de 10 entrées	28,50 € (34 € extérieurs)	30 €
			<small>Carte valable 2 ans, pour toute personne physique, à compter de la première utilisation, report du solde si rechargement avant la date d'échéance. Validité 1 an aujourd'hui</small>		
			Cartes 20h	43,70 € (50,30 € extérieurs)	50 €
			<small>Carte valable 2 ans à compter de la première utilisation report au solde si rechargement avant la date d'échéance. Validité trois mois aujourd'hui sans report. 15 minutes de vestiaire offertes à chaque passage contre 30 aujourd'hui. Un seul usager en même temps.</small>		



La commune de Charmes la Côte et la communauté de communes Terres Toulaises sont inscrites à l'application **Panneau Pocket**. Il suffit de la télécharger sur votre portable pour avoir en direct les informations. Suivez le guide diffusé par la commune ou rendez-vous au secrétariat de mairie pour une aide à l'installation.

VIE CITOYENNE

Soutien aux petits commerçants

Depuis le premier confinement, les petits commerçants se battent pour survivre. Aujourd'hui, encore plus qu'hier, les « petits commerces » ont besoin de leur clientèle. Si certains jugés « non essentiels » par le gouvernement n'ont toujours pas le droit d'ouvrir depuis le reconfinement, d'autres poursuivent leurs activités sans même ouvrir leur porte. Grâce à la magie d'internet, ils mettent en place des systèmes de « Drive » ou de « Click and Collect ».

La ville de Toul propose un site internet et une application mobile permettant aux commerçants du Toulois de se rendre visible et de proposer leurs produits à la vente. A quelques semaines des fêtes de fin d'année, utiliser ces services est une façon de prouver à vos commerçants que vous les aimez.

Plus d'informations sur le site : www.toulsolidaire.fr

Commande groupée de fuel domestique

Les personnes intéressées par une commande de fuel (qualité ordinaire ou supérieure) groupée avec les communes de Mont-le-Vignoble et Blénod-les-Toul peuvent se faire connaître auprès de M. Rémi ADAM au 03.83.62.53.58. La date limite de prise en compte est fixée au 10 janvier 2021.

Texte de la Médiathèque de Meurthe et Moselle, aux bibliothèques et aux lecteurs.

Un professeur d'histoire-géo a été assassiné, d'autres ont suivi, pour avoir enseigné un fait historique dans le cadre d'un cours sur la liberté d'expression à ses élèves : la publication de caricatures. A l'heure où l'horreur nous accable, il est plus que jamais essentiel de remettre la lecture au cœur de nos préoccupations. Lire nous amène à élargir nos consciences et nos horizons, lire est indispensable pour se construire.

Faire du livre un levier d'éducation est fondamental car c'est l'éducation du sens critique qui donne aux lecteurs la liberté de choisir et leur assure d'être demain des femmes et des hommes libres. Les bibliothèques participent avec les écoles à la promotion des valeurs de laïcité et de démocratie.

C'est ce qui nous anime au quotidien, faire vivre la liberté de conscience qui ne peut s'exercer sans sa sœur jumelle, la liberté d'expression.

Etat civil

Décès :

M. André WEYRICH nous a quitté le 09 Octobre 2020 à l'âge de 90 ans. Toutes nos condoléances à la famille.

Naissance :

Louisa KLEIN née le 19 Novembre 2020, fille de M. Charles KLEIN et Mme Sophie LORENTZ domiciliés au 13 rue Montapic.



Petite histoire de Charmes-la-côte

La commune de Charmes-la-Côte avait le droit de parcours et de vaine-pâturage sur la prairie dite des Naux territoire de Mont le Vignoble, ce qui, à maintes reprises, a été la cause de différents assez graves entre les habitants des deux localités. Et là est la cause de l'inimitié qui a régné longtemps entre eux. En 1779, le 8 aout, les habitants de Mont-le-Vignoble ont maltraité le pâtre communal de Charmes-la-Côte qui menait paître son troupeau dans ladite prairie. Le maire dut requérir une partie des habitants pour aller à son secours et une grave mêlée, entre les habitants des deux communes, en a résulté.



Les habitants se réunissaient sur la place publique ou dans le pressoir pour délibérer sur les intérêts généraux de la communauté, pour louer le maître d'école ou le pâtre, pour établir le ban des vendanges et des autres récoltes, pour la répartition de l'impôt, etc. Ces réunions se faisaient à la sortie de la grand'messe du dimanche. Il était très mal vu de ne pas assister à la messe. (extrait du document de M. Loppinet à disposition pour lecture sur place à la bibliothèque municipale La Côtelit)

VIE ASSOCIATIVE

Foyer Rural



ACTIVITES PASSES DU FOYER RURAL

La rentrée nous a permis de nous retrouver lors de notre Assemblée Générale, ainsi que pendant notre traditionnelle randonnée d'Automne. Le cours de danse avait repris... Mais fin octobre de nouvelles mesures gouvernementales nous obligeaient à arrêter toutes nos manifestations. Danse, beaujolais, St-Nicolas, cinéma... Le cours de danse a été proposé sous forme de vidéo.

MANIFESTATIONS A VENIR

Le cours de danse doit normalement reprendre à partir de la mi-décembre.

Vous pouvez apporter votre contribution au téléthon avec le document joint ci-dessous. Aucune des activités habituelles ne vous seront proposées cette année (vente de viennoiseries, gâteaux de Noël, théâtre...)

Toute l'équipe du foyer rural vous souhaite de belles fêtes dans le respect des règles sanitaires.

Nous espérons que l'année nouvelle, qui arrive bientôt, nous permettra de vous proposer à nouveau des moments de partage et de convivialité.

Prenez soin de vous.

Soyez toujours prudents.



POUR FAIRE UN DON EN LIGNE POUR LE TÉLÉTHON

- Avec votre smartphone
- Flashez le code ci-dessous
- Bravo, vous êtes sur la page de collecte pour faire votre don ! Merci



Si vous ne possédez pas de smartphone **RENDEZ-VOUS** sur la page de collecte

<https://soutenir.afm-telethon.fr/la-coordination-telethon54>

Mairie de Charmes-la-Côte
14 rue Bellevue
54113 CHARMES-LA-CÔTE

Tél/fax : 03 83 62 58 15

mairie.charmes-la-cote@orange.fr